

### **3<sup>e</sup> projet de recherche : Facteurs modifiant les tendances en ce qui concerne les régimes de retraite professionnels en Ontario**

#### **Rapport de recherche : Couverture et capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées en Ontario – expériences locales dans un contexte mondial**

**Chercheurs : Gordon L. Clark, Ashby H. B. Monk et Courtney S. Monk**

**Date : Octobre 2007**

#### **SOMMAIRE**

- > La capitalisation et la couverture des régimes de retraite à prestations déterminées (PD) est une question d'une importance capitale en Ontario comme dans le reste du monde.
- > Le rapport, qui s'inscrit dans le cadre des consultations réalisées par la Commission ontarienne d'experts en régimes de retraite concernant les régimes de retraite professionnels en Ontario, vise à indiquer et à analyser les divers facteurs qui influencent la capitalisation et la couverture des régimes à PD en Ontario et à comparer ces facteurs à ceux qui existent ailleurs.
- > Le mandat consistait à effectuer une évaluation qualitative d'après l'expertise et les connaissances des chercheurs touchant les régimes de retraite du monde entier. Des renvois sont faits à des rapports accessibles au public et à des recherches universitaires. Des données tant publiques que privées ont été utilisées, comme celles de la base de données du Système canadien d'information socio-économique (CANSIM) de Statistique Canada. En résumé, le rapport résulte d'une étude de la documentation et des données existantes plutôt que d'une nouvelle recherche.
- > On a observé que la sous-capitalisation des régimes à PD était un phénomène récent ayant tendance à se maintenir en Ontario. Cependant, la sous-capitalisation de ce type de régime au Canada à l'heure actuelle est davantage attribuable au passif qu'à des problèmes d'actif. En effet, après 2002, la valeur comptable semble avoir beaucoup augmenté. Les niveaux de cotisation (qui sont l'une des variables contribuant à la capitalisation) ont aussi connu une hausse importante, ce qui donne à penser que l'augmentation de l'actif n'a pas suffi à combler l'écart. En fait, ce sont les taux d'escompte peu élevés qui semblent être à l'origine de la sous-capitalisation, accentuée par l'accroissement de la longévité, les pratiques actuarielles et la réglementation.
- > On a observé que la couverture des régimes à PD en Ontario n'avait diminué que graduellement en Ontario depuis quinze ans, mais la diminution est beaucoup plus rapide dans le secteur privé que dans le secteur public. En fait, la couverture dans le secteur privé a baissé d'à peu près un tiers durant la période à l'étude (soit de 1992 à 2005). On a conclu que les impératifs de la concurrence, la réglementation gouvernementale et la baisse des taux de syndicalisation avaient beaucoup

influencé la diminution de la couverture des régimes à PD dans le secteur privé.

- > On a conclu que les régimes de retraite à PD en Ontario subissaient une diminution de la couverture et une sous-capitalisation. Il y a toutefois des différences marquées entre ce qui se passe en Ontario et dans le reste du monde. Même si la couverture des régimes à PD diminue aussi en Ontario, ces régimes semblent mieux résister qu'aux États-Unis et au Royaume-Uni. En outre, la sous-capitalisation ne semble pas résulter d'un manque d'actif (en comparaison avec les États-Unis et le Royaume-Uni) mais de problèmes relatifs au passif (taux d'intérêt, accroissement de la longévité, etc.).
- > Pour les prochaines recherches, il serait utile de disposer de meilleures statistiques, puisqu'il n'a pas été possible d'obtenir des données cohérentes sur la capitalisation et la couverture des régimes à PD en Ontario sur une certaine période. Dans le cadre du projet, la Commission d'experts en régimes de retraite s'était engagée à fournir pour le milieu de l'été 2007 des statistiques détaillées et une analyse de régression permettant de dégager les facteurs influençant la capitalisation et la couverture. Malheureusement, ces données n'ont pas été fournies et, pour cette raison, il a été difficile de formuler des conclusions avec certitude sur la situation de l'Ontario. Le rapport a donc dû se limiter à des conclusions provisoires fondées sur une série d'hypothèses nécessaires qu'on aurait intérêt à mettre en doute.